

Pourquoi sa carrière serait-elle ruinée? Le gouvernement fédéral se doit de dédommager un fidèle et loyal serviteur—et de façon convenable. Tous les Canadiens qui ont le sens de la justice et de l'équité l'exigeront.

Je passe maintenant à un éditorial du *Star* de Whitehorse, du 24 juin 1965:

Au moment où le juge John Parker a fait son résumé magistral à la Cour territoriale, mercredi après-midi, il n'y avait qu'une poignée de gens dans la salle. Personne n'est resté insensible à l'hommage rendu à Bill Grant, ce petit fonctionnaire qui a désobéi au règlement pour faire ce qu'il considérait comme son devoir. Le Yukon tout entier se réjouit aujourd'hui que la justice ait triomphé dans ce tribunal.

Maintenant que la tension interminable s'est enfin relâchée et que Bill Grant peut se détendre pour la première fois depuis deux ans (la durée de sa suspension des Affaires indiennes), quelques réflexions s'imposent.

Personne ne peut estimer ce qu'il en a coûté à Grant et Armishaw pour comparaître en justice et répondre à des accusations soumises à la Couronne par des inconnus. Comment en effet évaluer l'anxiété et le chagrin? Comment mesurer la peine d'un enfant et les tourments qu'il a dû essuyer? Comment attribuer une valeur à une mère bien-aimée frappée d'apoplexie par suite d'une poursuite judiciaire?

Il existe toutefois un étalon de mesure pour évaluer la perte de Bill Grant: il a perdu au moins \$20,000 par suite de ses actes en faveur des Indiens du Yukon. Il a perdu deux années de salaire comme surintendant de l'agence indienne, en plus du coût de son transport et d'autres frais de fréquents voyages entre son foyer à Vanderhoof (C.-B.), et Whitehorse, pour la mise en accusation, l'enquête préliminaire, le procès, sans compter ses frais d'avoués.

MM. Bill Grant et Joe Armishaw ont été ramenés sous l'escorte de la police et enfermés comme des malfaiteurs dans la prison du détachement de la GRC. Sous le coup d'accusations sérieuses, ils n'ont pu trouver d'emploi depuis deux ans.

Comme le juge Parker l'a fait remarquer, aucun préventif n'est nécessaire... combien de fonctionnaires risqueraient leur carrière comme M. Grant?

N'y a-t-il d'autre compensation que la justification morale?

J'ai sous les yeux les témoignages d'un certain nombre de citoyens de Whitehorse sur le travail que cet homme a fait pour les Indiens. Ils font son éloge avec éloquence à Whitehorse. Je ne connais pas M. Grant. Je n'ai eu aucun contact avec lui. Mais l'exposé en noir sur blanc de ces faits réclame la justice. Nous savons tous que certaines choses se font dans chaque ministère, que l'on déroge un peu au règlement; on trouve une façon de rendre justice, de faire ce qui est bien. Le Parlement met certains fonds à la disposition de la Direction des affaires indiennes. Bon nombre de surintendants de cette direction croient qu'ils ne doivent pas développer une collectivité qui ne comptera que sur des aumônes. Dans le cas présent, les fonds ont été affectés à l'habitation. On n'a qu'à lire les

[L'hon. M. Lambert.]

rapports du médecin pour se rendre compte de l'état peu salubre des habitations des aborigènes à Whitehorse. Mais on y a remédié, du moins partiellement. Quelle récompense a reçu cet homme? En vertu d'une décision bureaucratique, on lui intente des poursuites. Cette décision du ministère de la Justice est méprisable et scandaleuse.

Qu'arrivera-t-il maintenant à William Grant? Sera-t-il démis de ses fonctions au service de Sa Majesté et devra-t-il en subir la flétrissure parce qu'il a été reconnu coupable de six chefs d'accusation en vertu de la loi sur l'administration financière, après avoir accompli 14 années de service exemplaire? Ses services ont été appréciés...

M. Moreau: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Pourrait-il nous dire qui a fourni les piètres sommes requises pour remédier à ces conditions de logement?

L'hon. M. Lambert: L'histoire se répète. La situation n'est pas meilleure aujourd'hui qu'autrefois. Je suis bien aise que l'honorable député d'York-Scarborough ait soulevé ce point. Cela démontre qu'il ne songe qu'à des considérations d'ordre politique. Cette question ne renferme rien d'autre.

Une voix: Comme d'habitude.

L'hon. M. Lambert: Je n'exonère pas l'ancienne administration. Je dis que cette situation pèsera sur notre conscience à tous. Je ne cherche pas d'excuses pour n'avoir affecté que \$40,000 à la construction de logements dans cette région. Cela a été une erreur, avouons-le. Mais je parle de celui qui a cherché d'autres voies, le Parlement ayant voté d'autres fonds. Personne n'a dit qu'il nous fallait recouvrer cet argent. La somme accordée à titre de secours aurait pu être réduite de 60 p. 100 et l'argent affecté à la construction de logements. Cet argent était là. On aurait pu disposer de \$100,000.

Le président suppléant: A l'ordre! Je dois faire savoir à l'honorable député que son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Lambert: Comme il y a eu un certain nombre d'interruptions, m'accorderait-on encore quelques minutes? J'arrive à ma péroraison.

On devrait nous expliquer exactement pourquoi cet homme a été poursuivi. Pourquoi a-t-on persisté à le poursuivre? Selon les témoignages, bien d'autres agents ont agi comme lui dans le passé et, eux aussi, dans un esprit humanitaire. Je ne prétends pas que la fin justifie toujours les moyens.